



Rémunération pour la téléconsultation

<https://policybase.cma.ca/fr/permalink/politique1505>

| | |
|--------------------|--|
| Type de politique: | Résolution de politiques |
| Dernière révision: | 2017-MAR-04 |
| Date: | 2004-AOÛ-18 |
| Thèmes: | Ressources humaines du secteur de la santé Information sur la santé et cybersanté Pratique et rémunération des médecins; formulaires |
| Résolution: | L'Association médicale canadienne recommande que les autorités provinciales et territoriales reconnaissent que toute forme de consultation à distance telle que la télémédecine et la téléconsultation, constitue comme un acte médical devant être dûment rémunéré. |